

# GRAND CONSEIL

Question Jean-Daniel Wicht

2015-CE-163

**Les défibrillateurs sauvent des vies. Quid sur le canton de Fribourg ?**

DSAS/DEE/DFIN/DAEC

01.06.2015

---

Des entreprises, des associations, des banques et des centres commerciaux installent régulièrement dans notre canton des défibrillateurs afin de répondre aux accidents et malaises cardiaques.

En Suisse, 9'000 personnes subissent un accident cardiaque chaque année. Seul 5 % des personnes survivent parce que les défibrillateurs actuellement à disposition du grand public et la formation en général sont insuffisants en Suisse comme dans notre canton. Le Tessin a pris au sérieux cette problématique et voit le taux de survie des personnes atteintes d'un malaise cardiaque grimper à 35 %. Dans certains pays du nord, le taux s'élève même à près de 50 %.

Si l'on sait qu'un défibrillateur coûte environ 2'500 francs et qu'un après-midi de formation permet d'enseigner les bons gestes du massage cardiaque et de sauver de nombreuses vies, l'Etat de Fribourg devrait soutenir les initiatives allant dans ce sens et également montrer l'exemple en installant des équipements dans ses lieux publics.

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de malaises cardiaques sont enregistrés dans notre canton chaque année ?
2. Quel est le taux de survie des personnes dans notre canton ayant subi un malaise cardiaque ?
3. Combien de défibrillateurs sont installés dans les lieux publics propriété de l'Etat de Fribourg ?
4. Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à compléter l'effectif de ces appareils, aux abords de ses bâtiments, afin d'améliorer la couverture au niveau du canton de Fribourg ?
5. Quelle est la proportion des collaborateurs de l'Etat formés comme secouristes et capable d'appliquer correctement un massage cardiaque ?
6. Est-ce que le Conseil d'Etat pourrait soutenir financièrement le cours de formation, BLS compact (Basic Live Support), d'une demi-journée par une aide financière substantielle afin de promouvoir, durant une certaine période, un engagement accru de tous les « samaritains » potentiels ?
7. Si l'on pouvait former dans nos écoles professionnelles tous les apprentis au massage cardiaque, le canton de Fribourg disposerait très rapidement d'un réseau performant de personnes compétentes pour assurer le bon geste en cas de malaise cardiaque. Que pense le Conseil d'Etat de cette idée ?

(Sig.) Jean-Daniel Wicht, député